

POLITIQUE SUR LA MISE EN CANDIDATURE, LA SÉLECTION ET LE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL

Numéro de la politique	25-11-14-5 FR	
Élaborée par :	Comité de politiques et procédures	Approuvée le 5 novembre 2014
	Conseil d'administration	Ratifiée le 25 novembre 2014

Introduction

Il est important pour la CBDC Madawaska d'identifier et d'attirer des individus qui sont intéressés à siéger comme directeurs potentiels et qui possèdent les compétences et les qualités qui aideront l'organisme à réaliser son plan stratégique et ses objectifs commerciaux. Il est également important d'assurer le renouvellement des membres du conseil de temps à autre, afin qu'une nouvelle énergie et des idées fraîches puissent contribuer à la réussite globale de l'organisme.

Objectif

Cette politique sur la mise en candidature, la sélection et le renouvellement du conseil est un outil visant à assurer que le comité de nomination du conseil d'administration puisse s'acquitter de ses responsabilités telles qu'énoncées dans le mandat du comité de nomination. Cette politique comprend les critères de sélection du directeur en vertu desquels les candidats potentiels au conseil d'administration peuvent être évalués, et elle définit les exigences pour le renouvellement du conseil qui aideront le comité de nomination à déterminer les exigences annuelles pour les candidatures et les élections.

Mandat du comité de nomination

Le comité de nomination du conseil d'administration de la CBDC Madawaska est chargé de nommer des individus qualifiés comme candidats aux élections du conseil d'administration de la CBDC Madawaska.

Dans l'exercice de cette fonction, le comité de nomination devra se conformer aux exigences :

- de la présente politique;
- de la politique de recrutement du conseil;
- des règlements de la CBDC Madawaska.

Outre les exigences et les règlements, le comité de nomination devra assurer que les candidats proposés au conseil d'administration :

1. sont facilement accessibles pour s'investir pleinement dans le travail du conseil;
2. comprennent et acceptent qu'ils devront normalement assister aux réunions du conseil, en plus de participer à l'assemblée générale annuelle (« AGA »); et

3. sont prêts, s'ils sont élus, à entreprendre le travail nécessaire pour se familiariser avec les questions de gouvernance, réglementaires et opérationnelles relatives aux fonctions de directeur de la CBDC Madawaska (formation pertinente offerte).

Les fonctions du comité de nomination incluent :

1. Identifier les postes des membres du conseil qui devront être comblés lors des élections tenues pendant l'AGA, soit en raison de l'expiration de la durée du mandat ou d'un membre quittant son poste avant la fin de son mandat.
2. Préparer ou évaluer les descriptions de tous les postes vacants au sein du conseil.
3. Prioriser la liste de personnes recrutées pour chaque poste, identifier la personne qui devra communiquer avec le principal candidat pour chaque poste et établir un délai pour faire rapport au président.
4. Chercher pour chaque poste, avec l'approbation du conseil, des remplaçants potentiels possédant les compétences nécessaires.
5. Élaborer une proposition de recrutement standard.
6. Préparer une trousse d'information sur l'association et le poste : description du poste, bref aperçu de l'association, liste des membres du conseil, états financiers, couverture de l'assurance.
7. Prendre contact personnellement avec le principal candidat pour chaque poste et, si ce dernier est intéressé, lui remettre la trousse d'information.
8. Effectuer un suivi en personne pour obtenir une réponse. Informer le président dans un cas comme dans l'autre.
9. Si le candidat refuse, répéter le processus avec le deuxième candidat sur la liste.
10. Si le candidat accepte, l'informer de la date de l'AGA et des prochaines étapes du processus.
11. Informer le conseil de la liste de candidats qui ont accepté que leur nom soit soumis à l'AGA ainsi que des postes vacants restants et des mesures entreprises pour trouver des candidats pour les combler.
12. Présenter les noms à l'AGA en plus de toute nomination de la part de l'assemblée [vérifier la conformité avec les règlements].

Critères de sélection des directeurs

Au cours de l'examen des candidatures des individus qui siégeront au sein du conseil d'administration de la CBDC Madawaska, le comité de nomination utilisera les critères suivants pour déterminer quels candidats seront recommandés à devenir membres :

- **Qualités personnelles :** Chaque directeur doit se conformer aux normes d'éthique les plus élevées, faire preuve d'un sens aigu des affaires et posséder des compétences solides pour les relations interpersonnelles.
- **Diversité :** Le conseil de la CBDC Madawaska, dans son ensemble, devrait refléter la diversité des compétences, d'expériences et de perspectives.
- **Expériences et compétences spécifiques :** En considérant les qualités des candidats, le comité de nomination aura d'abord considéré la composition existante du conseil d'administration et aura identifié le nombre de postes vacants à combler afin de

déterminer les lacunes au niveau des aptitudes et des qualités qui devraient être comblées au cours d'une année donnée.

Sans limiter la généralité de ce qui suit, les compétences recherchées lors de cette évaluation pourraient être :

- de l'expérience en gestion des risques au sein d'un organisme de taille ou de niveau de complexité semblable à la CBDC Madawaska;
- de l'expérience au sein d'un conseil d'administration dans les secteurs à but lucratif et sans but lucratif;
- des compétences financières, avec une capacité prouvée à lire et interpréter des états financiers; au moins un membre détenant un titre de planificateur financier professionnel est souhaitable;
- de l'expérience en planification stratégique;
- un esprit communautaire démontré par une expérience à titre de bénévole au sein des conseils de la collectivité;
- de l'expérience juridique;
- de l'expérience/une expertise dans le domaine de l'économie, des finances, de la trésorerie ou des services d'investissement;
- de l'expérience en entrepreneuriat / être propriétaire d'entreprise.

Lors de l'évaluation des candidats potentiels, en plus des critères de sélection précités, le comité de nomination devra considérer la composition globale du conseil d'administration et devra veiller à assurer la diversité en termes de couverture géographique de la région desservie par la CBDC Madawaska, conformément au paragraphe « **territoire desservi** » de l'article 3.01 de la constitution¹, la représentation des deux sexes, la présence d'un jeune entrepreneur, la représentation culturelle et linguistique et tout autre indice de diversité.

Procédures

1. Le conseil d'administration devra être composé de 10 membres.
2. Le mandat de chacun des administrateurs est d'une durée maximale de 9 ans – conformément au paragraphe 5.05 de l'article 5 de la constitution².
3. Si un poste au sein du conseil d'administration devient vacant, le comité de nomination se réunira, à la demande du conseil d'administration conformément au paragraphe 5.08 de l'article 5 de la constitution³, pour déterminer si un directeur de remplacement doit être nommé.

¹ Constitution CBDC Madawaska inc, 2014, p.2. « **Territoire desservi** » le territoire desservi par la CBDC s'étend du DSL de St-François au DSL de Rivière-Verte dans le comté de Madawaska.

² Constitution CBDC Madawaska inc., 2014, p.3. *Mandat. Les membres sont élus pour un mandat de trois (3) ans, renouvelable à deux (2) reprises. De sorte qu'un administrateur a droit à un maximum de neuf (9) années consécutives après lesquels il devra obligatoirement se retirer pour au moins une (1) année complète afin d'être éligible à nouveau à titre d'administrateur du conseil d'administration.*

³ Constitution CBDC Madawaska inc., 2014, p.3. *Vacance. En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs pourront choisir de combler ou non le poste vacant, à condition de respecter les dispositions du paragraphe 5.03 de l'article 5 de la présente constitution. Advenant le cas où il est nécessaire de combler la vacance pour maintenir le nombre de dix (10) administrateurs, les administrateurs doivent convoquer une réunion des administrateurs et procéder à l'élection dans les meilleurs délais. En attendant l'élection pour combler le poste*

Exceptions à la limite du mandat :

Membre du conseil atlantique ou provincial

Sous réserve de l'approbation du conseil, le mandat d'un membre en règle qui siège à l'Association atlantique ou à l'Association provinciale pourrait être prolongé de la même période pendant laquelle il a siégé au sein de ces Associations.

Responsabilités

Le comité de nomination du conseil d'administration est responsable du recrutement et de la mise en candidature des directeurs du conseil conformément au mandat du comité de nomination. Le recrutement des nouveaux directeurs est un processus continu. Il doit cependant commencer lors de la réunion d'automne du conseil d'administration et doit inclure une communication directe au public et aux intervenants de la CBDC afin de déterminer les manifestations d'intérêt à devenir directeur. Une annonce publique sollicitant des candidats de la collectivité pourrait être placée dans les journaux locaux et devra être placée sur le site Web de la CBDC Madawaska. La sollicitation des candidats par l'entremise de contacts personnels des membres du conseil existants est encouragée.

Le comité de nomination évaluera les candidats et nommera la liste proposée de directeurs pour l'élection ou la réélection au conseil lors de la réunion du conseil d'administration ayant lieu immédiatement avant l'assemblée générale annuelle. Les nouveaux directeurs sont élus lors de l'assemblée générale annuelle.

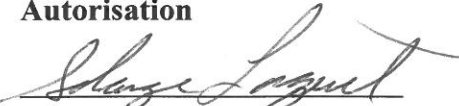
Calendrier

- Réunion d'automne : Identifier le nombre de candidats requis pour la prochaine AGA et examiner les candidats potentiels. Publier une invitation pour les manifestations d'intérêt.
- Réunion d'hiver : Identifier les candidats préférés et attribuer la responsabilité du recrutement individuel.
- Réunion du printemps : Confirmer les candidats et faire des recommandations au conseil d'administration.
- Assemblée générale annuelle : Élection des nouveaux directeurs.

Documents connexes

- Politique de recrutement du conseil

Autorisation


Solange Lorquet
Présidente
CBDC Madawaska inc.


Mark Landry
Secrétaire
CBDC Madawaska inc.

vacant, s'il y a lieu, les administrateurs restants pourront exercer tous les pouvoirs du conseil d'administration jusqu'à la nomination d'un nouvel administrateur.